

# Conseil municipal de VERMENTON

*Séance du jeudi 25 mars 2021, 20<sup>h</sup>30*

---

Le 25 mars 2021 le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 17 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Le maire fait part de la démission d'Ophélie GIRAUD. Elle sera remplacée par Aurélien COMPAROT, « suivant de liste », conformément au code électoral.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Béatrice MAUVAIS, Fabienne MURIS-FAFIN, Sébastien BORNOT, Cédric SCHIFFMACHER, Benoit SERRIOT, Isabelle DUPLESSIS, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF, Catherine QUILLET.

Absents excusés : Laetitia GUILLEROT, Aurélien COMPAROT

Pouvoirs : Laetitia GUILLEROT à Jean-Dominique FRANCK, Aurélien COMPAROT à Cédric SCHIFFMACHER

Secrétaire de séance: Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. *Vote des comptes de gestion 2020*
2. *Vote des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats*
3. *Budget annexe-eau : vote des tarifs*
4. *Rénovation globale de l'éclairage public : convention avec le SDEY*
5. *Vote du budget principal et des budgets annexes*
6. *Règlement du budget participatif*
7. *Questions diverses*

Le maire demande à l'assemblée d'ajouter les points suivants et de modifier l'ordre du jour en conséquence :

1. *Vote des comptes de gestion 2020*
2. *Vote des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats*
3. *Budget annexe-eau : vote des tarifs*
4. *Rénovation globale de l'éclairage public : convention avec le SDEY*
5. *Vote du budget principal et des budgets annexes*
6. *Règlement du budget participatif*
7. ***Budget principal : amortissement d'une subvention d'équipement versée***
8. ***Service technique : ouverture d'un poste de non-titulaire pour accroissement temporaire d'activité***
9. *Questions diverses*

Ce qui est accepté à l'unanimité.

## Compte-rendu de la séance du 10 mars 2021 :

A la demande de certains membres, le compte-rendu du précédent conseil est modifié comme suit :

Point 4 : Le reste à charge pour la commune sera réellement de 90 € après récupération du FCTVA (5598.64 €)

Point 5 : Suite à la présentation faite par un représentant du groupement de producteurs « Nos campagnes ».

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- DECIDE de proposer de mettre à disposition le local de la Tour du Méridien au groupement de producteurs « nos campagnes » à compter du 01/04/2021

- FIXE le montant de la redevance à 200 €/mois

Adopté à l'unanimité (**pour : 16** - contre : 0 - abstention : 0)

- FIXE une exonération totale de cette redevance les 3 premiers mois et une exonération de 50% les 3 mois suivants

Adopté à la majorité (**pour : 11** - contre : 1 - abstention : 4)

- DIT que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention

- DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2021

## **1/ Vote des comptes de gestion 2020 :** (délibération 2021/022)

Il s'agit du compte établi pour chaque budget par le receveur municipal.

Les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes et les comptes de gestion étant conformes, le maire invite le conseil municipal à donner quitus de sa gestion au receveur municipal.

Adopté à l'unanimité (**pour : 19** - contre : 0 - abstention : 0)

## **2/ Vote des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats :**

Il s'agit des comptes administratifs 2020 qui constatent les dépenses et les recettes exactes de l'exercice 2020 et les restes à réaliser en section d'investissement.

Le maire précise que la note de présentation brève et synthétique concernant les comptes administratifs est consultable sur le site internet.

Le conseil municipal réuni sous la présidence Denis MAILLARD, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Jean-Dominique FRANCK, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors de présence du maire,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

### **1) BUDGET PRINCIPAL** (délibération 2021/023)

	Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RESULTATS						
EXERCICE	1 038 709.29 €	1 281 388.38 €	637 919.16 €	469 401.27 €	1 676 628.45 €	1 750 789.65 €
2020	242 679.09 €		-168 517.89 €			
REPORTS						
2019		178 085.88 €	100 020.52 €		100 020.52 €	178 085.88 €
TOTAL	1 038 709.29 €	1 459 474.26 €	737 939.68 €	469 401.27 €	1 776 648.97 €	1 928 875.53 €
RESULTAT						
DE CLOTURE		420 764.97 €	-268 538.41 €			152 226.56 €

Besoin de financement

268 538.41 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

74 450.00 €

119 400.00 €

Besoin de financement des RAR

Excédent de financement des RAR

44 950.00 €

Besoin de financement TOTAL

223 588.41 €

Excédent de financement TOTAL

2. Considérant l'excédent de fonctionnement de 420 764.97 €

Décide d'affecter en recettes d'investissement la somme de 223 588.41 € au compte 1068 du budget 2021

D'où excédent de fonctionnement à reporter de 197 176.56 € au compte 002 du budget 2021

3. Considérant le déficit d'investissement de 268 538.41 €  
 Décide de reporter la somme de 268 538.41 € au compte 001 du budget 2021

*Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)*

**II) BUDGET ANNEXE-CAMPING** (délibération 2021/024)

RESULTATS	Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EXERCICE	71 235.17 €	68 510.61 €	25 475.58 €	59 976.27 €	96 710.75 €	128 486.88 €
2020	-2 724.56 €		34 500.69 €			
REPORTS	0.00 €	78 580.59 €	42 943.52 €	0.00 €	42 943.52 €	78 580.59 €
2019						
TOTAL	71 235.17 €	147 091.20 €	68 419.10 €	59 976.27 €	139 654.27 €	207 067.47 €
RESULTAT DE CLOTURE		75 856.03 €	-8 442.83 €			67 413.20 €

Besoin de financement

8 442.83 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

0.00 €

0.00 €

Besoin de financement TOTAL

8 442.83 €

Excédent de financement TOTAL

2. Considérant l'excédent de fonctionnement de 75 856.03 €  
 Décide d'affecter en recettes d'investissement la somme de 8 442.83 € au compte 1068 du budget 2021  
 D'où excédent de fonctionnement à reporter de 67 413.20 € au compte 002 du budget 2021
3. Considérant le déficit d'investissement de 8 442.83 €  
 Décide de reporter la somme de 8 442.83 € au compte 001 du budget 2021

*Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)*

**III) BUDGET ANNEXE-EAU** (délibération 2021/025)

RESULTATS	Section d'EXPLOITATION		Section d'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EXERCICE	26 451.75 €	35 063.06 €	16 252.34 €	18 112.84 €	42 704.09 €	53 175.90 €
2020	8 611.31 €		1 860.50 €			
REPORTS	0.00 €	34 715.51 €		5 726.98 €	0.00 €	40 442.49 €
2019						
TOTAL	26 451.75 €	69 778.57 €	16 252.34 €	23 839.82 €	42 704.09 €	93 618.39 €
RESULTAT DE CLOTURE		43 326.82 €		7 587.48 €		50 914.30 €

Besoin de financement

Excédent de financement

7 587.48 €

2. Considérant l'excédent de fonctionnement de 43 326.82 €  
 Décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 43 326.82 € au compte 002 du budget 2021

3. Considérant l'excédent d'investissement de 7 587.48 €  
 Décide de reporter la somme de 7 587.48 € au compte 001 du budget 2021

*Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)*

**IV) BUDGET ANNEXE-LOTISSEMENT** (délibération 2021/026)

RESULTATS	Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EXERCICE	71 293.40 €	71 293.40 €	67 338.25 €	66 051.40 €		
2020	0.00 €		-1 286.85 €		138 631.65 €	137 344.80 €
REPORTS						
2019	0.00 €	0.00 €	27 051.40 €	0.00 €	27 051.40 €	0.00 €
TOTAL	71 293.40 €	71 293.40 €	94 389.65 €	66 051.40 €	165 683.05 €	137 344.80 €
RESULTAT DE CLOTURE		0.00 €	-28 338.25 €		-28 338.25 €	

3. Décide de reporter la somme de 28 338.25 € au compte 001 au BP 2021

4. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)*

**3/ Budget annexe-eau : vote des tarifs 2021 :** (délibération 2021/027)

Le maire rappelle la volonté de la commune et du SIAEP d'harmoniser leurs tarifs et expose que le conseil du SIAEP a validé une hausse de 1 centime du prix hors taxes du m<sup>3</sup> d'eau compte-tenu des investissements liés à la modernisation du réseau.

En conséquence le maire propose d'augmenter de 1 centime le prix du m<sup>3</sup> d'eau hors taxes et de modifier les tarifs de l'eau pour Sacy pour 2021 :

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*  
 - **FIXE** les tarifs tels que présentés ci-dessous :

<b>Tarifs de l'année 2021</b>	
Tarif de base	1.25 €
Redevance Pollution Domestique (fixée par l'AESN)	0.22 €
Redevance Prélèvement (fixée par l'AESN)	0.066 €
<b>TOTAL /m3</b>	<b>1.536 € / m3</b>
Abonnement/an	70 €
Changement de compteur	76 €
Changement abonné	23 €

<i>Intervention du fontainier</i>	<i>19 €</i>
<i>Vacation fermeture</i>	<i>45 €</i>
<i>Vacation ouverture</i>	<i>45 €</i>

*Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)*

#### **4/ Rénovation globale de l'éclairage public : convention avec le SDEY : (délibération 2021/028)**

Le maire rappelle le projet de rénovation globale de l'éclairage public comprenant le changement des luminaires actuels en LED, l'ajout de plusieurs points lumineux et l'installation de la télégestion dont le coût estimatif global s'élève à 455 262.42 € TTC.

Le maire expose que suite au passage en LED, l'économie d'énergie sera réalisée sur :

- Le coût de la maintenance : gratuite pendant 5 ans ensuite 1 280 €/an (4,50 € par luminaire) contre 4500 €/an actuellement (14 €/luminaire)
  - La consommation : 5 850 €/an (55% économie) contre 13 000 €/an actuellement
- Au-delà de 10 ans, l'économie estimée est de l'ordre de 11 000 €/an.

Le maire expose le plan de financement suivant :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part Commune 30% du HT	SDEY 70% du HT
Éclairage Public	455 262.42 €	379 385.35 €	75 877.07 €	113 815.60 €	265 569.75 €
<b>Total</b>	<b>455 262.42 €</b>	<b>379 385.35 €</b>	<b>75 877.07 €</b>	<b>113 815.60 €</b>	<b>265 569.75 €</b>

Le maire propose de valider ce projet selon le plan de financement ci-dessus. Le reste à charge de la commune serait financé par un emprunt.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- *VALIDE le projet de rénovation globale de l'éclairage public,*
- *ACCEPTE le plan de financement présenté,*
- *S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,*
- *DIT que le solde sera réglé tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,*
- *AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.*
- *DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2021, article 2041582.*

*Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)*

#### **5/ Vote du budget principal et des budgets annexes :**

Le maire fait part de la réunion de la commission finances qui s'est tenue le 5 mars dans laquelle les arbitrages sur les différents budgets ont été réalisés.

Le maire rappelle que ces budgets sont soumis au vote par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le maire présente les principales lignes du budget principal et des budgets annexes retracées dans la note de présentation et se résumant ainsi :

\* Budget principal 2021 : (délibération 2021/029)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 408 278.56 €	1 408 278.56 € <i>Dont report de 197 176.56 €</i>	1 126 928.41 € <i>Dont report de 268 538.41 €</i>	1 126 928.41 €

Adopté à l'unanimité (**pour : 19** - contre : 0 - abstention : 0)

\* Budget annexe-camping 2021 : (délibération 2021/030)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
140 413.20 €	140 413.20 € <i>Dont report de 67 413.20 €</i>	21 942.83 € <i>Dont report de 8 442.83 €</i>	21 942.83 €

Adopté à l'unanimité (**pour : 19** - contre : 0 - abstention : 0)

\* Budget annexe-eau 2021 : (délibération 2021/031)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
77 486.82 €	77 486.82 € <i>Dont report de 43 326.22 €</i>	62 212.48 €	62 212.48 € <i>Dont report de 7 587.48 €</i>

Adopté à l'unanimité (**pour : 19** - contre : 0 - abstention : 0)

\* Budget annexe lotissement 2021 : (délibération 2021/032)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
28 338.25 €	44 802.12 €	28 338.25 €	28 338.25 €

Adopté à l'unanimité (**pour : 19**- contre : 0 - abstention : 0)

**6/ Règlement du budget participatif:** (délibération 2021/033)

Le maire rappelle les crédits votés pour le budget participatif et expose qu'un règlement est nécessaire. Le maire laisse la parole à Benoit SERRIOT qui présente le projet de règlement. Après discussion et modifications le règlement à valider est le suivant :

**« Article 1 : Le principe et les objectifs**

Outil de participation citoyenne, le budget participatif de Vermenton a pour objectifs de s'appuyer sur les richesses de chacun tout en rendant l'action publique plus lisible. À travers la recherche d'une réponse la plus adaptée aux besoins des Vermentonnais, cette démarche est également un vecteur

de la cohésion sociale.

### **Article 2 : Le montant alloué**

La commune de Vermenton s'engage dans son budget à financer un ou plusieurs projets pour un montant total maximal de 10 000€ TTC.

### **Article 3 : Le calendrier de l'année en cours**

- Dépôt des projets : 1<sup>er</sup> avril - 30 avril
- Validation des projets : 1<sup>er</sup> mai - 31 mai
- Présentation et vote des projets : 1<sup>er</sup> juin – 31 juillet
- Facturation : 1<sup>er</sup> août - 30 novembre

### **Article 4 : Dépôt des projets**

Tout habitant de la commune nouvelle de Vermenton majeur ou représenté par un majeur peut proposer un projet avant le 30 avril.

Le dépôt pourra se faire à titre individuel ou de manière collective par un regroupement de personnes, une association ou une organisation ayant un intérêt particulier dans le développement de la commune de Vermenton.

Pour qu'un projet soit déposé, la fiche « *Proposition de projet dans le cadre du budget participatif de Vermenton* » jointe à ce règlement devra être complétée le plus précisément possible.

Elle devra être adressée à la Mairie de Vermenton en version papier : Mairie de Vermenton, 6 rue de l'Hôtel de ville, 89270 VERMENTON ou envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : [budgetparticipatifvermenton@laposte.net](mailto:budgetparticipatifvermenton@laposte.net)

### **Article 5 : La validation d'un projet**

Une commission sera chargée de valider chaque projet en fonction des critères de recevabilité :

- répondre à l'intérêt général des Vermentonnais
- représenter une dépense d'investissement inférieure ou égale à 10 000 € TTC
- ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement autres que celles liées à l'entretien usuel
- relever de la compétence de la commune et respecter le cadre légal
- ne pas aller à l'encontre de projet en cours ni être un projet en cours
- être réalisable techniquement, budgétairement avant le 30 novembre.

Cette commission sera présidée par le Maire et composée d'un élu de la commission finance/budget, d'un représentant du personnel technique et d'un représentant du personnel administratif de la commune.

Elle pourra si nécessaire contacter les porteurs de projets afin d'obtenir des précisions.

Lors de cette étape, des modifications et/ou des regroupements de projets pourront être proposés.

### **Article 6 : Présentation et vote des projets**

A partir du 1<sup>er</sup> juin les projets répondants aux critères et validés par la commission seront présentés sur le site internet de la commune.

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet, les habitants de la commune nouvelle de Vermenton majeurs ou représentés par un majeur, pourront voter pour le projet qu'ils souhaitent voir réaliser.

Pour se faire, deux modalités de vote sont prévues :

- à distance par internet en utilisant un lien qui vous sera communiqué sur le site de la commune
- par courrier directement dans la boîte aux lettres de la Mairie

Vous ne pourrez bien entendu voter qu'une seule fois pas habitant.

Les projets recueillant le plus de voix seront réalisés jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 10 000€ et au prorata du budget disponible.

En cas d'égalité entre plusieurs projets, un tirage au sort sera effectué afin de déterminer un ordre.

Un projet non retenu pourra être présenté l'année suivante.

#### **Article 7 : La mise en œuvre des projets**

La commune sera maîtresse d'ouvrage des travaux à réaliser.

Toutefois, le porteur du projet sera associé à cette mise en œuvre afin de rester au plus près de son idée initiale. »

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- VALIDE le règlement du budget participatif ci-dessus

- MANDATE le maire pour transmettre cette décision

*Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)*

#### **7/ Budget principal : amortissement d'une subvention d'équipement versée :** *(délibération 2021/034)*

Le maire rappelle la participation de la commune en 2020 pour l'acquisition des toilettes de la zone de loisirs par la communauté de communes, pour un montant de 5777 €.

Le maire expose que le compte d'imputation de ces participations doit être amorti sur une durée maximum de 15 ans et propose de fixer la durée de cet amortissement à 10 ans.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- FIXE la durée d'amortissement à 10 ans pour la participation à l'acquisition des toilettes de la zone de loisirs.

- DIT que cet amortissement est prévu au budget 2021

*Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)*

#### **8/ Service technique : ouverture d'un poste de non-titulaire pour accroissement temporaire d'activité :** *(délibération 2021/035)*

Le maire expose la nécessité de recruter une personne supplémentaire au service technique en prévision des travaux à venir.

Le maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique non-titulaire pour 2 mois à temps complet à compter du 01/04/2021.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet sur la base de l'article 3 1° de la loi n°84-53 modifiée et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

- PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs

- MANDATE le maire pour procéder au recrutement

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021

*Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)*

#### **9/ Questions diverses :**

## **Tour de table :**

**Jean Dominique FRANCK** rappelle la date du prochain conseil municipal, le 8 avril avec pour ordre du jour, entre autres, le vote des taux d'imposition, la souscription de deux emprunts, la délégation de la compétence mobilité (en dehors des transports scolaires) à la communauté de commune et le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

**Benoit SERRIOT** rapporte des échos positifs de la nouvelle version de la lettre hebdo.

**Pierre GHUILAMOU** signale des problèmes d'accessibilité avec les bus scolaires suite à la pose des aménagements provisoires de stationnement. Patrice MONGEOT explique que ses aménagements tests sont à adapter.

**Sébastien BORNOT** rend compte que le rendez-vous avec le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), a été négatif et qu'il n'y aura pas d'ouverture de classe au collège, éventuellement des dédoublements pour certaines matières.

**Patrice MONGEOT** signale que depuis mercredi 24 mars des aménagements provisoires ont été installés rue du Général Leclerc. A ce jour hormis une famille, l'ensemble des riverains est satisfait de ces modifications.

**Cédric SCHIFFMACHER** rend compte de l'avancée des travaux de la traversée de Sacy, conformes au calendrier.

*La séance est levée à 22h30.*